



Pietro Perrino  
Secrétaire général

**PAR COURRIEL**

Montréal, le 17 octobre 2018



**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2018-2019-092D**



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 28 septembre dernier par courriel et comme demandé, vous désirez obtenir :

- « *J'aimerais recevoir des copies des baux, ententes de location ou conventions de gestion de toutes les succursales de la SQDC.* »
- *Le nom des firmes ou courtiers immobiliers impliqués dans la recherche de bâtiments pour les succursales de la SQDC et une copie de l'appel d'offres pour les recruter.*
- *J'aimerais connaître la liste des modifications et rénovations à apporter aux bâtiments, de même que les coûts qui y sont reliés.*
- *Je voudrais connaître les critères liés à l'aménagement des lieux des succursales de la SQDC.* »

Relativement au premier point de votre demande, nous acceptons de vous faire suivre les avis de publication des baux dès que ceux-ci seront disponibles. Toutefois, les baux ne vous sont pas communiqués, car ils contiennent des renseignements visés par les articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la «Loi»).

Quant au second point de votre demande, vous trouverez ci-après la liste des firmes immobilières chargées de trouver des locaux pour la SQDC :

- Avison Young
- Via Capitale Mauricie
- Gotha Immobilier
- Services Immobiliers Image 2000
- Re/Max Abitibi

Ces firmes, conformément à notre politique en matière de contrats et des montants impliqués, ont été sélectionnées via un processus d'appel d'offres sur invitation.

Pour ce qui est des autres questions de votre demande, nous vous informons que la SQDC a sélectionné des locaux dans un concept de location «tel quel» auprès des locataires. La SQDC se charge elle-même de l'aménagement de ses succursales (plans, devis, portées des travaux) et mandate des entrepreneurs qui ont été adjugés par appel d'offres sur invitation pour exécuter le volet construction. Le coût et la nature des travaux sont en fonction de chacun des locaux et varient énormément d'un local à un autre. Toutefois, cette information est visée par les articles 21, 22, 23, 24, 37 et 39 de la Loi.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Responsable de l'accès à l'information,

[REDACTED]  
Pietro Perrino

PP/dc  
Pièce jointe

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Trois-Rivières, le septième jour du mois de mai deux mille dix-huit (7 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties :**

Le bailleur est :

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUGUAY INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires 240, rue des Forges, bureau 201 à Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8.

La locataire est :

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués :**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 3548, rue des Forges à Trois-Rivières (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro UN MILLION CINQ CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 535 686) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières.

Le lot numéro UN MILLION CINQ CENT TRENTE-CINQ  
MILLE TROIS-CENT QUATRE-VINGT-TROIS  
(1 535 383) au cadastre du Québec, circonscription foncière  
de Trois-Rivières.

3. Durée:

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Trois-Rivières afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom : Nicolas ANGERS  
Qualité : avocat  
Adresse : 7500, rue Tellier  
Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Québec, le quatorzième jour du mois de mai deux mille dix-huit (14 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est :

**LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JEAN-YVES DUPONT INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 2960, boul. Laurier, suite D20 à Québec (Québec) G1V 4S1.

La locataire est :

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 670, rue Bouvier à Québec (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **UN MILLION TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX** (1 033 322) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :                   Nicolas ANGERS  
Qualité :               avocat  
Adresse :              7500, rue Tellier  
                          Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Drummondville, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est :

**MARIO LAMBERT**, propriétaire, ayant une place d'affaires au 81, rue Newton à Drummondville (Québec) J2C 1R6.

La locataire est :

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 965, boul. St-Joseph à Drummondville (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **QUATRE MILLIONS CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ** (4 134 645) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummondville.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Drummondville afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le quinzième jour du mois d'août deux mille dix-huit (15 août 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois d'août deux mille dix-huit (16 août 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties :**

Le bailleur est : **2757800 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 9250, boulevard de l'Acadie, suite 205 à Montréal (Québec) H4N 3C5.

La locataire est : **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués :**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 9250, boulevard de l'Acadie à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **UN MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SOIXANTE** (1 489 060) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**3. Durée :**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le septième jour du mois de mai deux mille dix-huit (7 mai 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille dix-huit (25 mai 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : 2835223 CANADA INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social au 10, rue Notre-Dame Est, suite 710 à Montréal (Québec) H2Y 3W1.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 95, route du Président-Kennedy à Lévis (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT TRENTE-QUATRE (2 431 634) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis.

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT

TRENTE ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN  
(2 431 641) au cadastre du Québec, circonscription foncière  
de Lévis.

3. **Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

DÉCLARATION D'ATTESTATION

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom : **Nicolas ANGERS**  
Qualité : avocat  
Adresse : 7500, rue Tellier  
Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 299.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (25 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le vingt-cinquième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (25 juillet 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties :**

Le bailleur est : **4258631 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 6600, boul. Décarie, suite 300 à Montréal (Québec) H3X 2K4.

La locataire est : **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués :**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 172, Montée Masson à Mascouche (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE** (4 891 971) au cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption.

**3. Durée :**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 299.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Rimouski, le troisième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (3 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le sixième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (6 juillet 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties :**

Le bailleur est : 9336-6987 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 528, rue Des Écarts à Rimouski (Québec) G5L 7W5.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués :**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 110-1, rue St-Germain Ouest à Rimouski (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT UN (2 485 901) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rimouski afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat \_\_\_\_\_

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le quatorzième jour du mois d'août deux mille dix-huit (14 août 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois d'août deux mille dix-huit (16 août 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : **IMMEUBLES SULO INC.**, personne morale ayant une place d'affaires au 133, rue de la Commune Ouest, bureau 300 à Montréal (Québec) H2Y 2C7.

La locataire est : **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 970, rue Ste-Catherine Ouest à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **UN MILLION TROIS CENT QUARANTE MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT** (1 340 238) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**3. Durée :**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Québec, le deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit (2 août 2018) et par la locataire à Montréal, le deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit (2 août 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : **ISF IMMOBILIER S.E.C.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1135, Grande-Allée Ouest, bureau 210 à Québec (Québec) G1S 1E7.

La locataire est : **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 2491, chemin Ste-Foy à Québec (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **DEUX MILLIONS TREIZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SIX (2 013 356)** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de quatre (4) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :                   Nicolas ANGERS  
Qualité :               avocat  
Adresse :              7500, rue Tellier  
                          Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat \_\_\_\_\_

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le treizième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (13 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le seizième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (16 juillet 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : STEPHEN J. SHILLER, personne physique, ayant une adresse d'affaires au 3510, boul. St-Joseph Est à Montréal (Québec) H1X 1W6.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 6872, rue St-Hubert à Montréal (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE CENT TRENTE-SEPT (2 333 137) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat \_\_\_\_\_

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUELLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Montréal, le vingt-septième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (27 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le trente et unième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (31 juillet 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : **CENTRE COMMERCIAL ST-LUC ST-JEAN INC.**, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 1285, rue Hodge, suite 200 à Montréal (Québec) H4N 2B6.

La locataire est : **SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 174, boul. St-Luc, suite 114 à St-Jean-sur-Richelieu (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro **SIX MILLIONS SOIXANTE ET ONZE MILLE CENT VINGT-CINQ** (6 071 125) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**3. Durée :**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

Vicky Marcotte

**DÉCLARATION D'ATTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom : **Nicolas ANGERS**  
Qualité : avocat  
Adresse : 7500, rue Tellier  
                  Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat

**AVIS D'INSCRIPTION DES DROITS  
RÉSULTANT D'UN BAIL IMMOBILIER COMMERCIAL**  
(C.c.Q. art. 2999.1)

Vicky Marcotte, résidant en la Ville de Montréal, province de Québec;

LAQUEILLE, pour en venir à la publication d'un bail immobilier commercial fait sous seing privé signé par le bailleur à Mirabel, le vingtième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (20 juillet 2018) et par la locataire à Montréal, le vingtième jour du mois de juillet deux mille dix-huit (20 juillet 2018) déclare ce qui suit :

**1. Identification des parties:**

Le bailleur est : 9098-9872 QUÉBEC INC. corporation légalement constituée ayant son siège social au 13425, boul. Curé-Labelle à Mirabel (Québec) J7J 1H1.

La locataire est : SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, compagnie à fonds social créée par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, (L.R.Q., c. S-13) et ayant son siège social au numéro 905, avenue De Lorimier à Montréal (Québec), H2K 3V9 agissant pour et au nom de la Société québécoise du cannabis, une de ses filiales constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*.

**2. Location des lieux loués:**

Le bailleur a loué à la locataire le local situé au numéro civique 13421, boul. Curé-Labelle à Mirabel, secteur St-Janvier (Québec).

Ce local fait partie d'un bâtiment érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant :

Le lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (2 654 474) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

**3. Durée:**

Le présent bail est fait pour une durée de cinq (5) ans débutant quarante-cinq (45) jours suivant la date de remise des lieux à la locataire et à la fin duquel terme, la locataire bénéficiera de deux options de renouvellement de cinq (5) ans chacune.

Ceci étant exposé, le signataire donne le présent avis à l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne afin d'inscrire ledit bail sur l'immeuble ci-dessus.

SIGNÉ à Montréal, le 30<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018.

VICKY MARCOTTE

**DÉCLARATION D'ATTTESTATION**

D'un avis d'inscription des droits résultant d'un bail immobilier commercial signé à Montréal, le trentième jour du mois de novembre 2018 par Vicky Marcotte.

Je soussigné, Nicolas ANGERS, avocat, atteste que :

- 1) J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du signataire.
- 2) L'avis est valide quant à sa forme.
- 3) L'avis traduit la volonté exprimée par le signataire.
- 4) Le contenu de l'avis est exact.

Attesté à Montréal, province de Québec, le 30 novembre 2018.

Nom :           Nicolas ANGERS  
Qualité :       avocat  
Adresse :      7500, rue Tellier  
                 Montréal (Québec) H1N 3W5

Nicolas ANGERS, avocat